

CVPP. Réunion du Comité. Chalet des Bordes. 1^{er} juillet 2017-07-02

Présents : M. Soudière, E. Scandella, J.M. Heppe, P. Heintz, M. Sertelet, F. Marchand, M. Koeniguer, A. Roussel, JF. Costa.

Excusés : D. Kennel, Y. Kennel, P. Buisset, P. Boulas, J.M. Mège, F. Alessio.

1- la vie du club.

3 nouveaux bateaux sont au mouillage. Il convient de rappeler à cette occasion qu'un mouillage aux Bordes implique l'adhésion au club et la redevance versée au SMA. Faute de quoi, n'étant pas titulaire d'une bouée, le propriétaire incriminé peut voir son bateau déplacé.

Etre à jour de sa cotisation reste un simple geste de civisme et de respect vis-à-vis du club et de ceux qui donnent de leur temps pour le faire fonctionner. Des courriers seront à nouveau adressés aux retardataires...

Même chose pour l'occupation des hangars. Il ne suffit pas d'emprunter une clé à un collègue ... Même le dépôt d'une remorque vide doit faire l'objet d'un accord du comité. Jean-Marie Heppe est en charge du suivi des hangars. Il convient impérativement de passer par lui avant toute action. Pour les derniers arrivés (et les autres) des clés sont disponibles (à condition d'être titulaire d'une place). Les demander à Jean-Marie, contre une caution de 20€ qui sera rendue lorsque les clés seront restituées.

Le retraitement du bateau de G. Leclerc devrait avoir lieu fin juillet. M. Mouton ne souhaite pas profiter de l'occasion et du matériel spécialisé qui sera sur place. Les responsables du club pourraient s'appuyer sur la baisse continue du niveau du lac pour envisager une solution de sécurité qui convienne aux usagers du site.

2- Incivilités.

De plus en plus il est constaté que des individus, et pas seulement des jeunes, accèdent aux bateaux, montent les voiles, se servent des bômes comme d'agrès de plongée. Il n'est pas toujours simple de savoir s'il s'agit d'intrus ou d'amis ou de famille du propriétaire. La prise de photos peut être utile en cas de dégâts avérés et si c'est le cas une plainte doit être déposée.

Il apparaîtrait qu'un nouveau responsable doit arriver au syndicat mixte. La persistance éventuelle des incivilités lui sera signalée.

Le comité rappelle aux usagers de l'étage du chalet que les volets doivent être fermés au départ du dernier utilisateur.

3- Navettes.

L'usage de la navette est rappelé comme dit au dernier compte-rendu de comité, mais il est entendu qu'elle peut être amarrée à la bouée du dernier skipper qui l'a utilisée pour un convoyage, où qui en aurait besoin pour une liaison rive-bateau ou inverse ira la chercher.

Les « navettes/club » du vendredi-samedi fonctionneront en juillet et août, à cette occasion leurs pilotes seront chargés de la maintenance (nettoyage, écopage, remplissage des réservoirs etc). Il sera demandé à la prochaine A.G. s'il y a de nouveaux candidats.

Pour le dimanche le registre d'inscription reste ouvert sur le site.

4- Lots régates.

Modalités à revoir lors de la prochaine A.G.

5- 13 juillet.

Soirée buffet « auberge espagnole », apéro payé par le club. Tout ce qui sera amené par chacun sera mis en commun. Le coup de main pour la mise en place en fin d'après-midi sera apprécié.

6- Journée « toutes voiles dehors » le 29 juillet.

Si la météo s'y prête...

Il s'agira de mettre sur l'eau, pour un parcours qui sera indiqué, un maximum de bateaux (décorés, pourquoi pas) dès 14h30.

Le soir un apéro, saucisses-frites sera offert aux équipages ayant participé (qui, de leur côté, pourront apporter salades et/ou desserts).

L'animation sera confiée à Francy's.

7- Encore de bonnes raisons de visiter régulièrement notre site

Outre des rappels et précisions sur la vie du club on y trouvera aussi dans espaces membres

-- un journal de navigation sur le lac pouvant servir de forum grâce aux commentaires ,on peut y indiquer si on navigue à une date précise ,si l'on cherche un équipier et surtout signaler tout incidents ou incivilités (bien situer, donner date et heure, déroulement, issue éventuelle)

-- feuilles d'inscription aux manifestations du club à venir : soirées du 13 juillet et 14 août ainsi qu'à la journée du 29 juillet.

Le secrétaire,

Jean-François Costa